

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2226

présenté par
M. Larrivé

ARTICLE 1ER BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'auteur de l'amendement est opposé à l'ouverture de l'adoption aux couples de même sexe.